

Biumba, le 20 Septembre 1957.-

N°2331/T.P.2.b.-

RESIDENCE



1622

Transmis copie pour information à Monsieur
le Commissaire Provincial, Résident du
Ruanda à KIGALI.-

L'Administrateur de Territoire ff,
E.de JAMBLINNE,
sé/E.de JAMBLINNE.-

O B J E T:

2 maisons auxiliaires
Biumba.-

Monsieur l'Ingénieur Provincial, Chef
du Service des Travaux Publics
du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A.-

S/couvert de Monsieur le Commissaire Provin-
cial, Résident du Ruanda à KIGALI.

Monsieur l'Ingénieur Provincial,

Me référant à votre n°61/3343 du 14 Septem-
bre 1957, j'ai l'honneur de vous demander s'il ne serait
pas possible de construire ces deux maisons à Biumba même.
En effet, les besoins à Nyagatare et Cyumba ne sont pas
pressants pour le moment et les maisons risquent de rester
vides un certain temps, tandis qu'à Biumba même de nombreux
membres du personnel du gouvernement sont logés dans des
maisons privées, ce qui les force à payer un loyer et oblige
le gouvernement à leur verser des indemnités de logement.

La maison de Cyumba était destinée à un
assistant agricole. Celui-ci a été changé de secteur et
est maintenant logé à Biumba, son secteur précédent ayant
été repris en charge directement par l'agronome.

La maison de Nyagatare est destinée au Service
Vétérinaire. Or un des assistants vétérinaires (qui s'occu-
pait de la ferme C.D.P.) a été remplacé par un agent d'éle-
vage européen. L'autre assitant vétérinaire est logé.

A Biumba les besoins sont les suivants: (voir
ma lettre n°1601/TP.2. du 9 juillet 1957, adressée à Monsieur
le Commissaire Provincial, Résident du Ruanda).

- 1 maison pour service forestier
- 1 maison pour service territorial
- 3 maisons pour service médical
- 5 maisons

.../...

J'estime par conséquent plus économique pour le gouvernement et plus utile pour les intéressés de construire les 2 maisons du B.E.1956 à Biumba.

Par ailleurs, il m'est impossible pour le moment d'envoyer du personnel pour construire à Nyagatare et le chef de secteur de Gatsibu n'a absolument pas de temps de s'en occuper, tandis qu'à Biumba le commissaire de police peut s'occuper des constructions.

J'espère que vous voudrez bien envisager favorablement ma demande. Cela me semble être la solution de bon sens. En cas de réponse affirmative, je pourrai commencer les travaux dans les délais les plus brefs.

L'Administrateur de Territoire ff,
E.de JAMBLINNE,

